



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

1408-2023 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SQ-907-2022 CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 29

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1408-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 20 décembre 2023.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe